

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 13 Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3 Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 16 Date de convocation : 29 novembre 2017 Date d'affichage du compte-rendu : 06 décembre 2017	TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
	Sous le N°017 - 211701909 - 2017/04 - 2017/57 DE
	Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 07/12/2017

Le 4 décembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Luc ALGAY.

Présents : Le Maire, M. ALGAY Jean-Luc, M. CADET Yannick, M. ANDRIEU Cyril, M. ESCOBAR Raymond, Mme BENARROUS Idalina, Mme FOUCHE Aurélie, M. JOYEUX Jacki, Mme BROCHET Nelly, M. CHACUN Franck, Mme SAUVETRE Monique, M. BOUCHET Guillaume, Mme FREBOURG Françoise, M. LECOMTE Patrick.

Excusés : Mme BALLANDRAS Edith, (pouvoir à M. ANDRIEU Cyril), Mme GUILLORIT Isabelle, M. GROSCOLAS Daniel (pouvoir à M. LECOMTE Patrick), Mme PETIT Frédérique, Mme SARRION-JACOB, Mme COUTANCEAU Marie-Christine (pouvoir à M. CADET Yannick)

Absents :

**OBJET : INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DES PLANS D'EAU ET DU RESEAU HYDROGRAPHIQUES
DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI**

Rapporteur: M. Escobar

Comme décidé en Conseil municipal du 05 février 2015, la commune s'est engagée dans l'inventaire des zones humides de son territoire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) mené par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Cette étude répond aux exigences du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne qui impose la réalisation d'inventaires des zones humides. Elle a mobilisé des financements extérieurs de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

L'Institution Interdépartementale du Bassin Sèvre Niortaise (IIBSN), structure porteuse du SAGE Sèvre niortaise, a élaboré un cahier des charges pour la réalisation de ces inventaires dont les modalités ont été validées par la Commission Locale de l'Eau.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment d'agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 05 février 2015.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du GAL
1ère réunion du groupe d'acteurs	Installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche d'inventaire.	14/04/2015	15
2ème réunion : inventaire terrain avec le groupe d'acteurs locaux	Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain.	13/05/2015	10
3ème réunion : restitution auprès du groupe d'acteurs locaux	Restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux (atlas cartographique).	05/11/2016	7

Tout au long du processus d'inventaire, la commune et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ont communiqué auprès de la population sur le dossier au travers de courriers, affichage en mairie et sur leurs sites internet.

Les comptes rendus des réunions ont été rendus accessibles aux membres du groupe d'acteurs sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, au fur et à mesure des réunions et aucune remarque n'a été faite sur ces derniers.

La carte provisoire des zones humides a été mise en consultation en mairie du 14 septembre 2016 au 03 octobre 2016 inclus.

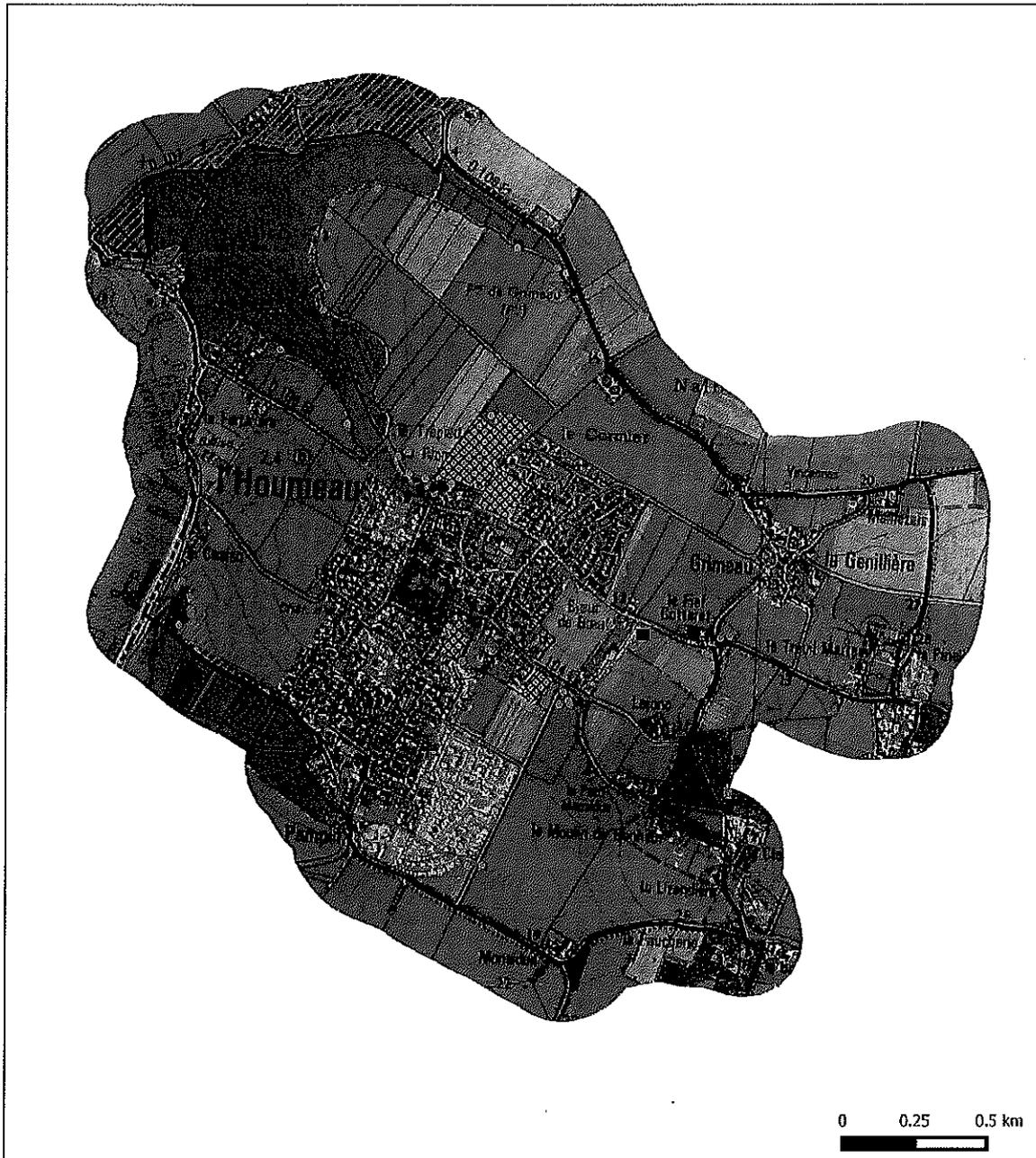
Résultats de l'inventaire :

Les prospections de terrain ont été menées à l'échelle de la commune soit sur 438 hectares.

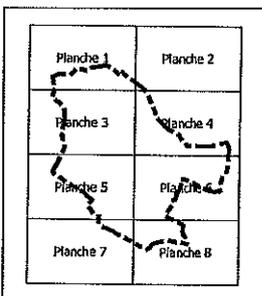
Au total, 59 sondages pédologiques ont été réalisés pour valider la présence ou l'absence de zones humides (12 caractéristiques de zones humides, 47 non caractéristiques de zones humides).

Les zones humides de la commune recensées représentent 52 ha soit 11,85% de la surface communale.

La carte ci-après présente les résultats des inventaires.



Sources : ©IGN Scan250 (2009), BD TOPO (2010) - Données CDA LR, Groupe d'acteurs locaux, BIOTOPE - Cartographie : Biotope, 2017.



Observations ponctuelles

- Collecteur/Bassin d'orage
- ★ Fontaine et source aménagées
- ★ Source

Zones humides et autres zones

- Zones humides
- Plans d'eau et mares
- /// Zones non humides inondables
- ⊗ Zones non prospectées

Sondages pédologiques

- Sondage caractéristique d'une zone humide
- Aucun trait d'hydromorphie

Repères

- Réseau hydrographique (BD TOPO)
- Réseau hydrographique (CDALR)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- ⊡ Limites communales



Suites à donner

L'inventaire des zones humides est une étude technique devant être prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Le rapport d'étude et la cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en mairie.

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;
- **DONNER** pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait à l'Houmeau, le 04/12/2017

Le Maire

Jean-Luc **ALGAY**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JL Algay', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE HOUMEAU' at the top and '17 Parenté, 1310' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a central figure and two smaller figures on either side, all within a decorative border.